

Plusieurs bonnes mesures mais aussi des interrogations

L'U2P salue la volonté du gouvernement de procéder à une réforme de fond de l'apprentissage afin de le rendre plus attractif à la fois auprès des jeunes et des entreprises. Le développement de cette filière de formation constitue en effet le principal levier pour lutter contre le chômage des jeunes et répondre aux besoins en compétences des entreprises françaises.

La majorité des 20 mesures annoncées par le Premier ministre correspondent à des demandes formulées par l'U2P au nom des 2,3 millions d'entreprises de proximité. Néanmoins des interrogations demeurent concernant la mise en œuvre concrète de ces mesures et sur le financement des centres de formation.

Ainsi, plusieurs obstacles à l'embauche d'apprentis devraient être levés. Qu'il s'agisse de la simplification et de l'augmentation des aides aux entreprises, de la sécurisation de la rupture du contrat, de l'assouplissement de la réglementation sur les conditions de travail des apprentis, ou encore de la reconnaissance du maître d'apprentissage, tout cela est de nature encourager les entreprises à former davantage d'apprentis.

De même, l'U2P accueille avec intérêt, la création d'une prépa-apprentissage permettant aux jeunes intéressés par cette voie d'acquérir au préalable le bagage de connaissances et de savoir être qui leur sera indispensable pour réussir leur apprentissage. Sont également positives les mesures tendant à améliorer et amplifier l'information sur les formations par l'apprentissage et sur les métiers, ainsi que l'aide de 500 euros aux apprentis majeurs pour passer le permis de conduire et la possibilité de débiter un contrat d'apprentissage à tout moment et non plus strictement entre septembre et décembre.

Enfin, la décision de confier aux branches professionnelles la définition des besoins de formation sur les plans quantitatif et qualitatif, ainsi que le financement « au contrat » des centres de formation, vont dans le bon sens.

En revanche, des interrogations demeurent quant au financement des centres de formations interprofessionnels et multi-branches ou ceux formant à des métiers ne relevant pas des grandes branches professionnelles. L'U2P tient à rappeler qu'il est impératif de maintenir un dispositif de péréquation dans le cadre de procédures simples et sécurisées au profit des secteurs qui forment le plus d'apprentis, notamment les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et de l'hôtellerie-restauration.

Le Président de l'U2P Alain Griset a ajouté : « Cette réforme a encore besoin d'être musclée, notamment pour garantir le maintien des crédits dédiés aux formations aux métiers de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, secteurs qui forment la moitié des apprentis du pays. Si ce n'était pas le cas, il y aurait un vrai risque de diminution du nombre de contrats d'apprentissage, à l'inverse de l'objectif recherché. »

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 18.02.06

Paris, 9 février 2018

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr